

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du huit décembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT, Mme Florence CORMERAIS

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Léa BESSIN	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

17. Gratuité de la Carte Jeunes Orvaltais aux membres du Conseil Communal des Jeunes

Monsieur AUDION rapporte :

La Carte Jeunes Orvaltais s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans et résidant sur la commune. Cette carte est valable du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Vendue au tarif de 5 euros, elle accompagne les jeunes dans leurs loisirs, leurs pratiques sportives ou culturelles, et plus largement dans leur prise d'autonomie au travers d'aides financières et de diverses réductions tarifaires.

En tant que représentant des jeunes de leur commune, les membres du Conseil Communal des Jeunes (CCJ) ont régulièrement été associés à l'évaluation de cet outil et ont contribué à l'évolution de son contenu.

C'est pourquoi, dans le cadre du nouveau mandat du CCJ, au regard de l'investissement que ceux-ci témoignent pour la vie de leur commune, il est proposé que chaque membre bénéficie une fois de la gratuité de cette carte et puisse ainsi concrètement l'expérimenter et la faire connaître aux autres jeunes orvaltais.

Ainsi, pour le mandat 2020 à 2023, tout Orvaltais intégrant le CCJ bénéficiera de la gratuité de cette carte, dès lors qu'il sera âgé de 15 ans ou plus. Pour les membres du CCJ les plus jeunes, qui n'atteindraient pas l'âge de 15 ans avant la fin du mandat, cette gratuité leur sera accordée à l'issue de leur mandat, dans les 12 mois qui suivront leur 15^{ème} anniversaire.

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le principe de gratuité de la Carte Jeunes Orvaltais tel que présenté ci-dessus, au bénéfice des membres du CCJ pour le mandat 2020-2023.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 16 DEC. 2020
Et par publication le : 16 DEC. 2020

Extrait certifié conforme
Orvault, le 15 décembre 2020
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE